

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 767

8 avril 2009

SOMMAIRE

ACMO S.à r.l.	36803	Litoprint S.A.	36802
Action Holding S.A.	36783	Luxair Commuter S.A.	36771
Agate S.à r.l.	36816	Luxstream I S.A.	36809
Airrest S.A.	36771	Monteland Holding S.à r.l.	36770
AOF III (Luxembourg Holding) S.à r.l.	36804	Monteland Holding S.à r.l.	36770
ArtisTantra Sàrl	36804	Myllanis S.A.	36795
Boracay Management Services s.e.c.s.	36775	NTR Network Investment S.A.	36770
Broad Point I S.à r.l.	36804	PALLINGHURST CONSOLIDATED	
Canetto Participations Luxembourg S.A.	36786	(Lux) S.à r.l.	36771
Cap Holding S.A.	36809	Paris Boulogne Participations Luxem- bourg S.A.	36786
Compagnie Financière du Lion d'Argent S.A.	36803	Perfora Investments S.à r.l.	36808
Crédit Agricole Luxembourg	36774	PEW Luxembourg Holding S.A.	36816
Elite Premium Fund	36802	Point Parks Poland 1 S.à r.l.	36772
Elster Group S.à r.l.	36776	Polar Windows S.à r.l.	36770
Elysium International S.A.	36799	PPS Verviers S.A.	36815
Europa Radium S.à r.l.	36783	Randstad Group Luxembourg S.à r.l.	36774
European City Properties S.à r.l.	36785	Red Investments S.à r.l.	36787
European Mail S.à r.l.	36772	Reluxco International S.A.	36774
Foam Investments II S.à r.l.	36775	Section Luxembourg de l'Association In- ternationale des Anciens des Communau- tés Européennes	36814
Fosbele Investments S.A.	36808	Sena Invest S.A.	36806
Genvest S.A.	36795	Société Luxembourgeoise de Distributeurs Automatiques S.A.	36772
Grupo Marmara Invest (Lux) S.A.	36787	Spectra International S.A.	36810
HBI Borsigstrasse S.à r.l.	36771	Tower 6 Bis S. à r. l.	36777
Hercules Investments S.à r.l.	36809	Traidco s. à r.l.	36812
HVB Industriebeteiligungsgesellschaft S.à r.l.	36772	WPH Dallion II S.à r.l.	36815
Ibag S.A.	36807	WPH Dallion I S.à r.l.	36815
ILP II S.C.A., SICAR	36780	York Global Finance II S.à r.l.	36803
Immocris Holding	36806	Ziglione Participations Luxembourg S.A.	36786
Immoselect Luxembourg 2 Sibelius S.A.	36777		
Klößner Finance S.à r.l.	36808		
Kombo Investments S.à r.l.	36807		

Monteland Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 114.074.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2009.

Luxembourg Corporation Company SA

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2009040021/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2009, réf. LSO-DC06007. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090045626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2009.

Monteland Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 114.074.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2009.

Luxembourg Corporation Company SA

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2009040022/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2009, réf. LSO-DC06009. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090045629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2009.

NTR Network Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 116.340.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 53627 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009040026/211/12.

(090045831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2009.

Polar Windows S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 135.176.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 53371 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009040027/211/12.

(090045834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2009.

HBI Borsigstrasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 125.486.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 53478 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2009040028/211/12.

(090045837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2009.

Airrest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1110 Luxembourg, Aéroport de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 26.877.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 13 mai 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/03/09.

Pour AIRREST S.A.
Michel FOLMER

Référence de publication: 2009040031/1706/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2009, réf. LSO-DC06566. - Reçu 36,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090045476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2009.

Luxair Commuter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2987 Luxembourg, Aéroport de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 24.745.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 13 mai 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/03/2009.

Pour LUXAIR COMMUTER S.A.
Michel FOLMER

Référence de publication: 2009040033/1706/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2009, réf. LSO-DC06625. - Reçu 32,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090045508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2009.

PALLINGHURST CONSOLIDATED (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 129.141.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2009.

Paul FRIEDERS
Notaire

Référence de publication: 2009040037/212/12.

(090045849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2009.

European Mail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 124.497.

Il résulte d'un courrier adressé à la société que Monsieur Jonathan BEGGIATO démissionne de ses fonctions de Gérant avec effet immédiat.

Jonathan BEGGIATO.

Référence de publication: 2009040040/1091/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2009, réf. LSO-DC06507. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090045553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2009.

S.L.D.A., Société Luxembourgeoise de Distributeurs Automatiques S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 20, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 79.686.

Je vous présente ma démission du poste d'Administrateur que j'occupe auprès de votre société S.L.D.A., SA, immatriculée au R.C. de Luxembourg sous le numéro B-79.686.

Ma démission prend effet au 1^{er} février 2009.

Grevenmacher, le 23 janvier 2009.

Thierry Richon.

Référence de publication: 2009040042/5117/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2009, réf. LSO-DC07182. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090045547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2009.

Point Parks Poland 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 125.866.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales daté du 23 septembre 2008 que la société Merrill Lynch Luxembourg Holdings S.à r.l., associé de la société POINT PARKS POLAND 1 S.À R.L., a transféré 450 (quatre-cent cinquante) parts sociales de classe A de la société POINT PARKS POLAND 1 S.À R.L. à la société MERRILL LYNCH EUROPEAN HOLD-CO S.À R.L., société ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.

412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

Un mandataire

Signatures

Référence de publication: 2009040046/795/20.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2009, réf. LSO-DC06144. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090045410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2009.

HVB Industriebeteiligungsgesellschaft S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 91.810.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendneun, den dreissigsten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtswohnsitz in Niederanven.

Ist erschienen:

Die Aktiengesellschaft deutschen Rechts Bayerische Hypo- und Vereinsbank AG, mit Sitz in D-80311 München, Am Tucherpark 14 (Deutschland), eingetragen im Handelsregister B des Amtsgerichts München unter der Nummer HRB 42148,

hier vertreten durch Herrn Jost LÖSCHNER, Justitiar, wohnhaft in Luxemburg, handelnd in seiner Eigenschaft als Spezialbevollmächtigter auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in München.

Besagte Vollmacht bleibt, nachdem sie durch den Erschienenen und den unterzeichnenden Notar „ne varietur“ unterschrieben wurde, gegenwärtiger Urkunde beigefügt, um mit ihr einregistriert zu werden.

Der Komparent, vertreten wie vorerwähnt, erklärt:

1) Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung „HVB INDUSTRIEBETEILIGUNGSGESELLSCHAFT S.à.r.l.“ mit Sitz in L-2721 Luxemburg, 4, rue Alphonse Weicker, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 91.810, gegründet wurde gemäß Urkunde des Notars Joseph ELVINGER, mit dem Amtssitz in Luxemburg, in Vertretung des Notars Frank BADEN, vormals mit dem Amtssitz in Luxemburg, vom 5. Februar 2003, veröffentlicht im Memorial C Nummer 315 vom 24. März 2003, deren Satzung abgeändert wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch den unterzeichnenden Notar am 8. April 2005, veröffentlicht im Memorial C Nummer 894 vom 14. September 2005.

2) Dass das eingezahlte Gesellschaftskapital der oben genannten Gesellschaft einen jetzigen Stand von dreizehntausend Euro (EUR 13.000,-) hat, eingeteilt in sechsundzwanzig (26) Anteile von je fünfhundert Euro (EUR 500,-).

3) Dass die Bayerische Hypo- und Vereinsbank AG, München, vorbenannt, alleiniger Eigentümer aller Gesellschaftsanteile ist.

4) Dass die Bayerische Hypo- und Vereinsbank AG, München, als einziger Gesellschafter ausdrücklich erklärt, die Gesellschaft auflösen zu wollen.

5) Dass der Komparent sofort die zweite und dritte außerordentliche Generalversammlung der Gesellschaft einberuft, gemäß Artikel 151 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und beide sofort hintereinander abhalten wird.

Dass Herr Jost LÖSCHNER, Justitiar, geboren am 28. September 1955 in Bonn (Deutschland), wohnhaft in L-1452 Luxemburg, 52, rue Theodor Eberhard, als Liquidator bestimmt wird und in dieser Eigenschaft erklärt, genaue Kenntnisse der Satzung sowie der Finanzanlage der Gesellschaft HVB Industriebeteiligungsgesellschaft S.à.r.l., zu besitzen und die Passiva durch die Bayerische Hypo- und Vereinsbank AG, München, übernommen wird.

Dass der Liquidationsbericht, gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt.

Der Komparent ernennt zum Prüfungskommissar Frau Chantal BAUM, Bankangestellte, geboren am 6. März 1957 in Dudelange, wohnhaft in L-3340 Huncherange, 9, rue de la Resistance, mit Auftrag den Liquidationsbericht zu überprüfen.

Nach Kenntnisnahme durch den Komparenten des Berichtes des Prüfungskommissars, stimmt er den Schlussfolgerungen des Berichtes zu, und erteilt Frau Chantal BAUM Entlastung für die Ausübung ihres Mandates.

Der Bericht des Prüfungskommissars, verbleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben.

6) Dass er den Geschäftsführern sowie dem Kommissar Entlastung für die Ausübung ihres Amtes erteilt.

7) Dass er in einer dritten außerordentlichen Generalversammlung die Auflösung dieser Gesellschaft beschließt, welche damit definitiv abgeschlossen ist, unter Vorbehalt der Übernahme aller eventuellen Verpflichtungen der Gesellschaft durch den Unterzeichneten.

Somit ist deren Liquidation mit Wirkung auf den heutigen Tage beendet.

Dass die betreffenden Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während einer Dauer von fünf Jahren in L-2721 Luxemburg, 4, rue Alphonse Weicker, aufbewahrt bleiben werden.

Dass der Bevollmächtigte die Gesellschaftsanteile der Gesellschaft entwerfen darf.

Für alle erforderlichen Schritte, wird dem Eigner einer Ausfertigung gegenwärtiger Urkunde, Vollmacht erteilt.

Auf Grund dieser Erklärungen hat der Notar die Auflösung der Gesellschaft HVB Industriebeteiligungsgesellschaft S.à.r.l., vorgeannt, festgestellt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Sitz der Gesellschaft, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtiger Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: Jost Löschner, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 2 février 2009, LAC/2009/3854. Reçu € 75,- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 17. März 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009040674/202/63.

(090045889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2009.

Crédit Agricole Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 91.986.

Le Conseil d'administration de la société, en sa réunion du 6 mars 2009, a pris les décisions suivantes:

- acter la démission de Monsieur Ariberto Fassati, administrateur et vice-président du Conseil d'administration à compter du 11 février 2009;
- nommer Monsieur Gilles de Margerie, né le 30 août 1955 à Neuilly sur Seine (France) et domicilié professionnellement 91-93 boulevard Pasteur à F-75015 Paris, vice-président du conseil d'administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/03/2009.

Pour le Conseil d'administration

Hervé ROUX

Secrétaire général

Référence de publication: 2009040048/5/19.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2009, réf. LSO-DC06829. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090045662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2009.

Randstad Group Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.287.291.250,00.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 138.754.

Par résolutions signées en date du 31 janvier 2009, les associés ont accepté la démission de Gérard Becquer avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant de type B à compter du 1^{er} février 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2009

Signature.

Référence de publication: 2009040055/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2009, réf. LSO-DC06255. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090045619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2009.

Reluxco International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 125.202.

RECTIFICATIF

de l'extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 20 février 2009 enregistré par l'Administration de l'Enregistrement en date du 2 mars 2009 sous la référence: LSO DC-00448 et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg en date du 5 mars 2009 sous la référence L090035813.05.

Il convient de lire que le mandat de commissaire aux comptes de la société à responsabilité limitée KPMG Audit a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010 et non pas 2014 comme mentionné par erreur.

Luxembourg, le 18 mars 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour RELUXCO INTERNATIONAL S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009040149/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2009, réf. LSO-DC06178. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090045264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2009.

Foam Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.598.000,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 119.839.

- Il résulte des transferts d'actions intervenus le 9 décembre 2008 que Foam Investments I S.à r.l. ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.127, a transféré 46,680 actions ordinaires à Mark Harakal, résidant à 602 Middle Street, New Bern, North Carolina, Etats-Unis.

- Il résulte des transferts d'actions intervenus le 27 janvier 2009 que Ulrich Lehmann, résidant à Puisallee 32, D-48147 Münster, Allemagne a transféré 8.035 actions ordinaires et 66.965 actions de préférence à Foam Investments I S.à r.l. ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.127.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009040057/631/21.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2009, réf. LSO-DC05558. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090045616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2009.

BMS s.e.c.s., Boracay Management Services s.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-9647 Doncols, 14, chemin des douaniers.

R.C.S. Luxembourg B 145.338.

STATUTS

Art. 1^{er}. Entre les soussignés.

1. Monsieur Jacques VALCKENAERE, indépendant, né le 06 mars 1961 à B-1080 Sint Jans Molenbeek et demeurant 231 Grotebaan à B - 1650 Beersel

2. Madame Hanne Kühn HEJGAARD, employée, né le 22 novembre 1960 à Arhus (Danemark) et demeurant à 2820 Gentofte (Danemark), Bregentvel Alle 26

il a été constitué en date du 20 mars 2009 une société en commandite simple dont les statuts ont été arrêtés comme suit.

Art. 2. La dénomination de la société est Boracay Management Services s.e.c.s. (en abrégé BMS s.e.c.s.)

Art. 3. La société a pour objet tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger, l'acceptation des missions à court et long terme en tant qu'intermédiaire commercial et ceci pour tous secteurs nationaux et internationaux. L'intermédiaire peut être déterminé comme la réalisation temporaire au sein d'une organisation de tâches dirigeantes ou non avec toutes les responsabilités et les compétences concernées et requises pour l'exécution de la fonction. L'importation et l'exportation de tout produit et concept nécessaires ou en relation avec l'exécution des fonctions de l'intermédiaire.

L'exploitation d'une étude, d'une organisation commerciale ou d'un bureau de consultance dans les domaines de sécurité, techniques, télécommunications, économiques, commerciales, fiscales, juridiques et sociales, de recrutement de personnel, cours d'éducation de management, de projets de loisirs et organisation d'événements et d'une manière générale, toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter la réalisation.

Art. 4. Le siège social de la société est établi à L-9647 DONCOLS, 14 chemin des douaniers. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. La société a été constituée pour une durée indéterminée. Elle ne sera pas dissoute par le décès, l'incapacité, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 6. Le capital social de la société est fixé à 5.000,00 Euros (mille euros) représenté par 100 (cent) parts sociales de 50,00 Euros (dix euros) chacune.

Les parts ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Valckenaere Jacques, pré qualifiée, 25 parts	1.250,00 €
2) Madame Hejgaard Hanne Kühn, pré qualifié, 75 parts	3.750,00 €
Total: 100 parts	<u>5.000,00 €</u>

Le capital social a été entièrement libéré et se trouve à la disposition de la société.

Art. 7. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés représentant l'intégralité du capital social.

Elles ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément de tous les associés survivants.

En cas de cession de parts d'un associé, les associés restants ont un droit de préemption au prorata des parts en leur possession.

Art. 8. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, dont les pouvoirs sont fixés par l'assemblée des associés qui procède à leur nomination.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 9. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les décisions collectives à prendre en assemblée générale.

Dans tous les cas où la loi ou les présents statuts ne prévoient une majorité plus grande, toutes les décisions, y compris celles concernant la nomination, la révocation ou le remplacement d'un gérant, sont prises à la majorité simple.

Art. 10. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le 01 avril 2009 et finit le 31 décembre.

Art. 11. Chaque année, au trente et un décembre, il sera dressé par la gérance un inventaire ainsi que le bilan et le compte de profits et pertes.

Le bénéfice net, déduction faite de tous les frais généraux et des amortissements, est à la disposition de l'assemblée générale des associés qui décidera de l'affectation du bénéfice net de la société.

Art. 12. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties déclarent se référer à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Assemblée générale

Les comparants pré qualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont, après délibération, pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- Est nommé gérant technique Monsieur VALCKENAERE Jacques.
- Est nommée gérante administrative Madame Hejgaard Hanne Kühl
- La société est valablement engagée par la signature seule du gérant technique.

Signatures.

Référence de publication: 2009040061/800736/69.

Enregistré à Diekirch, le 24 mars 2009, réf. DSO-DC00233. - Reçu 243,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090045731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2009.

Elster Group S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.320.775,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 103.553.

Extrait des résolutions prises par les associés en date du 13 février 2009

Il résulte des résolutions des associés de la Société prises en date du 13 février 2009 que:

- Monsieur James Daniel McGivern a été révoqué de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 13 février 2009.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 23 mars 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009040058/1035/18.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2009, réf. LSO-DC06549. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090045610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2009.

Immoselect Luxembourg 2 Sibelius S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 120.186.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 mars 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009040060/239/12.

(090045591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2009.

Tower 6 Bis S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 145.339.

—
STATUTS

L'an deux mil neuf, le treize février.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société à responsabilité limitée droit luxembourgeois "Tower 6 S.à r.l.", ayant son siège social au 5 Place du Théâtre à L-2613 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro, 143 856

ici représentée par M. Maurizio TONELLI, employé, résidant professionnellement au 2, Av. Charles de Gaulles, Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 12 février 2009,

laquelle procuration, après avoir été signée NE VARIETUR par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle, régie par la loi afférente et par les présents statuts.

Titre I^{er} . - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les lois commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la Société.

Art. 2. La société prend la dénomination de "TOWER 6 Bis S. à r. l."

Art. 3. Le siège social est fixé à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'associé unique, ou en cas de pluralité des associés, par une résolution d'une assemblée générale des associés. La société peut avoir d'autres bureaux et succursales (que ce soient des établissements permanents ou non) à la fois au Luxembourg et à l'étranger.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut contracter des emprunts en vue de la réalisation de son objet et accorder aux sociétés sans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de modification des statuts.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 1250 (mille deux cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Dans les limites légales, les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

La société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves librement distribuables.

L'acquisition et la disposition par la Société de ses propres parts devront se faire par le biais d'une résolution d'une assemblée générale des associés et sous les conditions à fixer par une telle assemblée générale des associés.

Titre III. - Gérance

Art. 8. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par les associés à tout moment et sans indemnité.

En cas de pluralité de gérants, la société est, vis-à-vis des tiers, valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis des pouvoirs les plus étendus sauf en matière de cession de participations que ce soit par voie d'échange, d'apport, octroi d'option ou par tout autre moyen conduisant à la dépossession d'une participation; cette matière est réservée de façon stricte et exclusive à la compétence de l'assemblée.

Dans le cas où un poste de gérant serait vacant, tous les gérants sont réputés démissionnaires et une assemblée générale doit être convoquée pour désigner les nouveaux membres du conseil de gérance.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

Le conseil se réunira sur convocation du Président aussi souvent que les intérêts de la société l'exigeront.

Il devra se réunir chaque fois que deux gérants le demanderont.

Tout gérant pourra intervenir à toute réunion du conseil de gérance en donnant procuration écrite à un autre gérant, par câble, télégramme, télex, fax ou tout autre moyen de transmission électronique.

Le conseil ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins 50% de ses membres sont présents ou représentés. Tout membre du conseil de gérance qui participe aux travaux d'une réunion par un système de communication (dont conférence téléphonique ou vidéo) permettant aux autres membres du conseil présents (personnellement, par procuration ou par un tel moyen de communication) d'entendre les autres membres du conseil de gérance et d'être entendu par eux à tout moment sera réputé présent personnellement à cette réunion, sera compté dans le quorum et sera en droit de voter sur les points à l'ordre du jour.

Titre IV. - Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

L'assemblée sera seule compétente en matière de cession de participations que ce soit par voie d'échange, apport, d'octroi d'option ou par tout autre moyen conduisant à la dépossession d'une participation.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Les résolutions aux assemblées des associés ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par une majorité d'associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts et celles pour dissoudre la Société ne pourront être prises que par une majorité en nombre d'associés possédant au moins trois quarts du capital social.

Titre V. - Année sociales - Bilans - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

Art. 11. Chaque année au trente et un décembre, les livres sont clos et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, prépare le bilan et le compte de pertes et profits qui est présenté aux associés en assemblée le dernier mercredi du mois de juin de chaque année à 11.00 heures.

L'excédant favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI. - Dissolution

Art. 12. La société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII. - Dispositions générales

Art. 13. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,

Disposition transitoire

A titre de dérogation transitoire aux dispositions de l'article 10 des présents statuts, le premier exercice commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2009.

A titre de dérogation transitoire aux dispositions de l'article 11 des présents statuts, le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dressera l'inventaire et le compte de pertes et profits pour la première fois le dernier mercredi du mois de juin 2010 à 11.00 heures.

Souscription et Libération

Les nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites par la société "Tower 6 S. à r. l.", précitée, laquelle les a intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément, au moyen d'un certificat bancaire.

Frais

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à EUR 1.400.-.

Résolutions de l'associé unique

Ensuite la comparante, associé unique représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. La société est gérée par 4 (quatre) gérants.

2. Sont nommés gérants de la société:

- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, né le 28 septembre 1948 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

- Monsieur Federico FRANZINA, employé privé, né le 1^{er} avril 1961 à Padova (I), demeurant professionnellement au 5, Place du Théâtre L-1613 Luxembourg

- Madame Vania BARAVINI, employée privée, née le 21 mai 1964 à Esch-sur-Alzette, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

- Monsieur Giorgio MANCUSO, administrateur de Equinox Two SCA, né le 10 septembre 1970 à Sant'Agata di Militello (ME), demeurant au 5, Via Anzani, Milan, I-20135 Italie.

3. Les gérants sont investis des pouvoirs les plus larges pour agir en toutes circonstances au nom de la société sous la signature conjointe de deux gérants.

4. La durée du mandat des gérants est fixée à un (1) an, et prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2010 statuant sur le premier exercice.

5. Le mandat des gérants est gratuit.

6. Les comptes de la société sont contrôlés par la société ERNST & YOUNG S.A., société anonyme, ayant son siège au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, R.C.S. Luxembourg B 47.771.

7. La durée du mandat du commissaire est fixée à un (1) an, et prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2010 statuant sur le premier exercice.

8. Le siège social de la société est fixé au 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation en langue du pays donnée au comparant, es-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. M. TONELLI, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 19 février 2009, LAC/2009/6599: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05/03/09.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009040075/208/166.

(090045932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2009.

ILP II S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 123.060.

In the year two thousand nine, on the sixth of March.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr. Romain THILLENS, having professional residence in Luxembourg,

acting in its capacity as director ("gérant") of the Manager of the "société en commandite par actions", "ILP II S.C.A., SICAR", which was incorporated by a deed of the undersigned notary of 18 December 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 710 of April 25, 2007, and whose articles of incorporation have been modified for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 30 December 2008, not yet published in the Mémorial, registered in the Luxembourg Company Register under section B number 123060 and having its registered office at 30, rue Marie Adélaïde, L-2128 Luxembourg, (the "Company"),

by virtue of the authority conferred on him by resolutions of the Company's Manager on February 24, 2009, a certified copy of these resolutions, signed ne varietur by the appearing person and the notary, shall remain annexed to the present deed which they shall be formalised.

The appearing person, acting in his above stated capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I.- The subscribed share capital of the Company is presently set at eighty-nine million three thousand fifty-six euro five cents (EUR 89,003,056.05) divided into eight million eight hundred ninety-seven thousand two hundred five point six zero five zero (8,897,205.6050) limited Class A shares and three thousand ninety nine (3,099) limited Class B Shares held by the limited shareholders ("Associés Commanditaires") and one (1) unlimited Management Share held by the unlimited shareholder ("Associé Gérant Commandité").

II.- Pursuant to the Company's Articles of Incorporation, the Company's Manager has been authorised to increase the Company's subscribed share capital for a maximum total subscription price of nine million one hundred three thousand seven hundred and eight euro ninety-five cents (EUR 9,103,708.95), within the limits of the authorised capital and to amend Article 8 of the Articles of Incorporation so as to reflect the increase of capital.

III.- The Company's Manager, in its resolutions adopted on February 24, 2009, and in accordance with the authorities conferred on it pursuant to the Articles of Incorporation, resolved to increase the subscribed corporate capital by the amount of four million three hundred and fifty-two thousand two hundred and twenty-seven euro forty-five cents (EUR 4,352,227.45) in order to raise it from its present amount of eighty-nine million three thousand fifty-six euro five cents (EUR 89,003,056.05) to an amount of ninety-three million three hundred and fifty-five thousand two hundred and eighty-three euro fifty cents (EUR 93,355,283.50) by the creation and the issuing of four hundred and thirty-five thousand two

hundred and twenty-two point seven four five (435,222.745) new Class A Shares with a par value of ten Euro (EUR 10.-) per share, having the same rights attached as the existing Shares.

IV.- The Company's Manager further resolved to waive to the extent necessary the preferential subscriptions rights reserved to the existing Shareholders and to accept the subscriptions on February 24, 2009 of four hundred and thirty-five thousand two hundred and twenty-two point seven four five (435,222.745) new Class A Shares.

V.- All these new Shares have been entirely subscribed and entirely paid in cash as follows:

A Limited Shareholder	Capital Contribution (EUR)	Total of new class A shares subscribed
Longcol Consultadoria e Serviços Lda	217,611.37	21,761.1373
Atami Consultadoria e Serviços Lda	906,714.05	90,671.4052
Gregory Venture Ltd Inc	253,879.94	25,387.9936
Societa Cattolica di Assicurazione Coop. ARL	544,028.43	54,402.8431
Value Secondary Investments SICAR SCA	181,342.81	18,134.2810
Efibanca S.p.A.	906,714.05	90,671.4052
Denham Corp.	353,618.48	35,361.8480
Piena Ltd	290,148.50	29,014.8497
Allianz Private Equity Partners Europa I	181,342.81	18,134.2810
Pamphili Consultadoria e Serviços Lda	108,805.69	10,880.5686
Crown Private Equity plc	181,342.81	18,134.2810
Magata Consultadoria e Serviços Lda	226,678.51	22,667.8513
TOTAL	4,352,227.45	435,222.7450

Proof of the payment, making a total amount of four million three hundred and fifty-two thousand two hundred and twenty-seven euro forty-five cents (EUR 4,352,227.45) has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges such payment.

VI.- As a consequence of the above mentioned increase of the subscribed share capital, Article 8 (b) and (e) of the Articles of Incorporation is therefore amended and shall forthwith read as follows:

Art. 8. (b). "The capital of the Company is set at ninety-three million three hundred and fifty-five thousand two hundred and eighty-three euro fifty cents (EUR 93,355,283.50) divided into nine million three hundred thirty-two thousand four hundred twenty-eight point three five (9,332,428.35) limited Class A shares and three thousand ninety nine (3,099) limited Class B Shares held by the limited shareholders ("Associés Commanditaires") and one (1) unlimited Management Share held by the unlimited shareholder ("Associé Gérant Commandité")."

"(e) The Manager is authorized to increase in one or several times the share capital of the Company and to issue additional Limited Shares in accordance with the provisions of these Articles and the Prospectus, for a maximum total subscription price of four million seven hundred fifty-one thousand four hundred eighty-one euro fifty cents (EUR 4,751,481.50)."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately four thousand five hundred euro.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, in the registered office of the Company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing person, said appearing person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le six mars.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Romain THILLENS, résident professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de gérant de l'Associé Gérant Commandité de la société en commandite par actions "ILP II S.C.A., SICAR", constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 décembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 710 du 25 avril 2007, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 décembre 2008, non encore publié au Mémorial, enregistrée au Registre

de Commerce et des Sociétés sous la section B numéro 123060 et ayant son siège social au 30 rue Marie Adélaïde, L-2128 Luxembourg (la "Société"),

en vertu des pouvoirs lui conférés par les résolutions de l'Associé Gérant Commandité, prises en date du 24 février 2009 dont la copie certifiée de ces résolutions, après avoir été signée ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle personne comparante, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I.- Le capital souscrit de la Société s'élève actuellement à quatre-vingt-neuf millions trois mille cinquante-six euros cinq cents (EUR 89.003.056,05) divisé en huit millions huit cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cent cinq virgule six zéro cinq (8.897.205,6050) Actions de Classe A et trois mille quatre-vingt dix-neuf (3.099) Actions de Classe B, détenus par les Associés Commanditaires, et une (1) Action de Commandité détenue par l'Associé Gérant Commandité.

II.- En vertu des statuts de la Société, l'Associé Gérant Commandité de la Société a été autorisé à augmenter le capital souscrit, pour un montant total de souscription de neuf millions cent trois mille sept cent huit euros quatre-vingt-quinze cents (EUR 9.103.708,95), dans les limites du capital autorisé et à modifier l'Article 8 des Statuts de manière à refléter l'augmentation de capital.

III.- L'Associé Gérant Commandité de la Société, dans ses résolutions du 24 février 2009, et en conformité des pouvoirs lui conférés en vertu des Statuts, a décidé une augmentation du capital souscrit à concurrence de quatre millions trois cent cinquante-deux mille deux cent vingt-sept euros quarante-cinq cents (EUR 4.352.227,45) afin de le porter de son montant actuel de quatre-vingt-neuf millions trois mille cinquante-six euros cinq cents (EUR 89.003.056,05) à quatre-vingt-treize millions trois cent cinquante-cinq mille deux cent quatre-vingt-trois euros cinquante cents (EUR 93.355.283,50) par la création et l'émission de quatre cent trente-cinq mille deux cent vingt-deux virgule sept quatre cinq (435.222,745) nouvelles actions de Classe A, ayant une valeur de dix euros (EUR 10,-) par action et ayant les mêmes droits que les Actions existantes.

IV.- L'Associé Gérant Commandité de la Société a également décidé de supprimer le droit de souscription préférentiel de l'Actionnaire existant dans la mesure du nécessaire et a admis les souscriptions le 24 février 2009 de quatre cent trente-cinq mille deux cent vingt-deux virgule sept quatre cinq (435.222,745) nouvelles actions de Classe A.

V.- Toutes ces nouvelles Actions Ordinaires ont été entièrement souscrites et entièrement payées en numéraire comme suit:

	Nombre d'actions nouvelles souscrites	Libération (EUR)
Nouveaux Associés Commanditaires A	Actions de Classe A	
Longcol Consultadoria e Serviços Lda	217.611,37	21.761,1373
Atami Consultadoria e Serviços Lda	906.714,05	90.671,4052
Gregory Venture Ltd Inc	253.879,94	25.387,9936
Societa Cattolica di Assicurazione Coop. ARL	544.028,43	54.402,8431
Value Secondary Investments SICAR SCA	181.342,81	18.134,2810
Efibanca S.p.A.	906.714,05	90.671,4052
Denham Corp.	353.618,48	35.361,8480
Piena Ltd	290.148,50	29.014,8497
Allianz Private Equity Partners Europa I	181.342,81	18.134,2810
Pamphili Consultadoria e Serviços Lda	108.805,69	10.880,5686
Crown Private Equity plc	181.342,81	18.134,2810
Magata Consultadoria e Serviços Lda	226.678,51	22.667,8513
TOTAL	4.352.227,45	435.222,7450

La preuve du paiement dont le montant total est de quatre millions trois cent cinquante-deux mille deux cent vingt-sept euros quarante-cinq cents (EUR 4.352.227,45) a été apportée au notaire instrumentant qui reconnaît ce montant expressément.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital souscrit, l'Article 8 (b) et (e) des Statuts de la Société est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

Art. 8. (b). "Le capital social de la Société est fixé à quatre-vingt-treize millions trois cent cinquante-cinq mille deux cent quatre-vingt trois euros cinquante cents (EUR 93.355.283,50) divisé en neuf millions trois cent trente-deux mille quatre cent vingt-huit virgule trente-cinq (9.332.428,35) Actions de Classe A et trois mille quatre-vingt dix-neuf (3.099) Actions de Classe B, détenus par les Associés Commanditaires, et une (1) Action de Commandité détenue par l'Associé Gérant Commandité."

"(e) L'Associé Gérant Commandité est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital social de la Société et d'émettre des Actions de Commanditaires supplémentaires conformément aux dispositions des présents Statuts et du

Prospectus, pour un montant total de souscription de quatre millions sept cent cinquante-et-un mille quatre cent quatre-vingt-un euros cinquante cents (EUR 4.751.481,50)."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à environ quatre mille cinq cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, la personne comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. THILLENS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 10 mars 2009. Relation: EAC/ 2009/2644. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): BOIÇA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 mars 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009040082/239/165.

(090046178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2009.

Action Holding S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 38.057.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2009.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009040093/1132/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2009, réf. LSO-DC05602. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090045949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2009.

Europa Radium S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 137.592.

In the year two thousand nine, on the twenty-seventh of February.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

"Europa Real Estate III S.à r.l." a "société à responsabilité limitée", existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

represented by:

Mrs. Maud MARTIN, employee, with professional address in 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, acting by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of "Europa Radium S.à r.l." (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 137592, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on March 21, 2008, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, number 1061 of April 29, 2008.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The partner resolved to cancel the different classes of shares.

Second resolution

The partner resolved to increase the corporate share capital of the Company by an amount of two thousand six hundred pounds sterling (2'600.- GBP) so as to raise it from its amount presently converted of ten thousand pounds sterling (10'000.- GBP) up to an amount of twelve thousand six hundred pounds sterling (12,600.- GBP) by the issue of one hundred and thirty (130) shares having a par value of twenty pounds sterling (20.- GBP) each.

The new shares have been subscribed by "Europa Real Estate III S.à r.l.", prequalified, and paid up by a contribution in cash of an amount of two thousand six hundred pounds sterling (2,600.- GBP).

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of such increase of capital, the first paragraph article SIX (6) of the Company's Articles of Incorporation is amended and shall therefore read as follows:

Art. 6. (1st paragraph). "The corporate capital of the Company is set at twelve thousand six hundred pounds sterling (12,600.- GBP) divided into six hundred and thirty (630) shares with a par value of twenty pounds sterling (20.- GBP) each, entirely paid up."

Fourth resolution

The partner resolved to modify Article 8 of the articles of incorporation as follows:

Art. 8. "Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence, and to one vote at the general meetings of the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be."

Costs and expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand five hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-sept février.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

"Europa Real Estate III S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

représentée par:

Mademoiselle Maud MARTIN, employée, avec adresse professionnelle au 43, boulevard de Pétrusse, L-2320 Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration qui lui a été conférée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante est l'associée unique de "Europa Radium S.à r.l." (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B 137.592, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 mars 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1061 du 29 avril 2008.

Laquelle comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de supprimer les différentes classes de parts sociales.

Deuxième résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux mille six cents livres sterling (2.600,- GBP) afin de le porter de son montant actuel de dix mille livres sterling (10.000,- GBP) à douze mille six cents livres sterling (12.600,- GBP) par l'émission de cent trente (130) parts sociales d'une valeur nominale de vingt livres sterling (20,- GBP) chacune.

Les parts sociales nouvelles sont souscrites par "Europa Real Estate III S.à r.l." prénommée, par un apport en numéraire d'une valeur de deux mille six cents livres sterling (2.600,- GBP) alloué au capital social.

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

Troisième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 6. (1^{er} alinéa). "Le capital social est fixé à la somme de douze mille six cents livres sterling (12.600,- GBP) représenté par six cent trente (630) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt livres sterling (20,- GBP) chacune."

Quatrième résolution

L'associée unique décide de modifier l'article 8 des statuts comme suit:

Art. 8. "Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes, et à une voix aux assemblées générales des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille cinq cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. MARTIN, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 mars 2009. Relation: EAC/2009/2380. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 mars 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009040095/239/107.

(090046342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2009.

European City Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 95.025.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des associés en date du 16 février 2009

1. M. Carl SPEECKE et M. Jean FELL ont démissionné de leur mandat de gérant.
2. M. Jean-Christophe DAUPHIN, administrateur de sociétés, né à Nancy (France), le 20 novembre 1976, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.
3. Mme Ruth BRAND, administrateur de sociétés, née à Sarnen (Suisse), le 21 juillet 1954, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 18.3.2009.

Pour extrait sincère et conforme
Pour EUROPEAN CITY PROPERTIES S.à r.l.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009040143/29/22.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2009, réf. LSO-DC06166. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090045212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2009.

Ziglione Participations Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 112.490.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 10 décembre 2008

MAS Sàrl, RC Luxembourg B 91.999, 6, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, démissionne de sa fonction de commissaire aux comptes.

Fiduciaire & Expertises (Luxembourg) S.A., RC Luxembourg B 70.909, 53, route d'Arlon, L-8211 Mamer, est nommée commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2009040096/1197/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2009, réf. LSO-DC04549. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090045816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2009.

Canetto Participations Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 117.891.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 10 décembre 2008

MAS Sàrl, RC Luxembourg B 91.999, 6, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, démissionne de sa fonction de commissaire aux comptes.

Fiduciaire & Expertises (Luxembourg) S.A., RC Luxembourg B 70.909, 53, route d'Arlon, L-8211 Mamer, est nommée commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2009040097/1197/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2009, réf. LSO-DC04552. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090045820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2009.

Paris Boulogne Participations Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 124.327.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 10 décembre 2008

MAS Luxembourg Sàrl, RC Luxembourg B 91.999, 6, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, démissionne de sa fonction de commissaire aux comptes.

Fiduciaire & Expertises (Luxembourg) S.A., RC Luxembourg B 70.909, 53, route d'Arlon, L-8211 Mamer, est nommée commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2009040099/1197/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2009, réf. LSO-DC04553. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090045821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2009.

Red Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 115.504.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 11 mars 2009

1. Monsieur Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

2. Monsieur Jacques CLAEYS, administrateur de sociétés, né à Namur (Belgique), le 29 septembre 1952, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

3. Le nombre de gérants a été augmenté de un (1) à trois (3).

Luxembourg, le 13 mars 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour RED INVESTMENTS S.à r.l

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009040156/29/22.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2009, réf. LSO-DC06185. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090045300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2009.

Grupo Marmara Invest (Lux) S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 145.346.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine,
on the nineteenth day in the month of March.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

1.- Mr Angel Francisco CANALES MARTINEZ, Economist, residing at Alm. de San Anton 12-7 A, Cartagena 30205, Murcia, Spain,

here represented by:

Mrs Sabrina BOURGUIGNON, employee, with professional address at 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, pursuant to a proxy given in Luxembourg, on 16 March 2009;

2.- Mrs Maria Yolanda ROS RODRIGUEZ, Economist, residing at C. Bodegonas N° 7 2° C, Cartagena 30201 Cartagena, Murcia, Spain

here represented by:

Mrs Sabrina BOURGUIGNON, prenamed,
pursuant to a proxy given in Luxembourg, on 16 March 2009;

The prementioned proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing proxy holder, acting in her here above stated capacities, has drawn up the following articles of a joint stock company (société anonyme) which the prenamed parties intend to organize among themselves.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. There is hereafter formed a Luxembourg joint stock company "société anonyme" under the name of "GRUPO MARMARA INVEST (LUX) S.A."

Art. 2. The registered office is in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participations.

The company may also manage and develop its own real estate.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Furthermore the company shall have all powers necessary to the accomplishment or the development of its object, within the limits of all activities permitted to a "Société de Participations Financières".

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31,000.- EUR) divided into one hundred (100) shares with a par value of THREE HUNDRED AND TEN EURO (310.- EUR) per share.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Board of directors and statutory auditors

Art. 6. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 7. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 8. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 9. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

Art. 10. According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 11. The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 12. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 13. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 14. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the second Monday of the month of May of each year at 11.00 a.m.

If such day is a public holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 15. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth (1/10th) of the Company's share capital.

One or more shareholders who together hold at least ten percent (10%) of the subscribed share capital may require that one or more additional items be put on the agenda of any general meeting.

Art. 16. Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 17. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 18. At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 20. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on 31 December 2009.

The first annual general meeting shall be held in 2010.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

Subscription and payment

The ONE HUNDRED (100) shares have been subscribed to as follows:

1.- Mr Angel Francisco CANALES MARTINEZ, prenamed, fifty shares	50
2.- Mrs Maria Yolanda ROS RODRIGUEZ, prenamed, fifty shares	50
TOTAL: ONE HUNDRED shares	100

The subscribed shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31,000.- EUR) as was certified to the undersigned notary, who expressly states this.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at thousand seven hundred Euro.

Extraordinary general meeting

The above-named parties, acting in the here above stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at THREE (3).

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the annual general meeting of 2014:

1) Mr Angel Francisco CANALES MARTINEZ, Economist, born in Cartagena, Murcia (Spain), on 26 September 1953, residing at Calle Comandante Villamartin 1 - 2° planta, 30201 Cartagena, Murcia, Spain;

2) Mrs Maria Yolanda ROS RODRIGUEZ, Economist, born in Cartagena, Murcia, Spain, on 25 February 1970, residing at C. Bodegones N° 7 2° C, Cartagena 30201 Cartagena, Murcia, Spain;

3) Mrs Dolores BAS GARCIA, Economist, born in Cartagena, Murcia, Spain, on 20 September 1963, residing at Alm. de San Anton 12-7 A, Cartagena 30205, Murcia, Spain.

Second resolution

The number of statutory auditors is fixed at ONE (1).

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the annual general meeting of 2014:

Mr Henri VANHERBERGHEN, ingénieur commercial et comptable agréé, born at Uccle (Belgium), on 15 May 1941, residing at 78, rue A. Asselbergs, B-1180 Bruxelles (Belgium).

Third resolution

The company's registered office is located at 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

ont comparu:

1.- Monsieur Angel Francisco CANALES MARTINEZ, économiste, demeurant Calle Comandante Villamartin 1 - 2° planta, 30201 Cartagena, Murcia, Espagne;

ici représenté par:

Madame Sabrina BOURGUIGNON, employée, avec adresse professionnelle au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 16 mars 2009;

2.- Madame Maria Yolanda ROS RODRIGUEZ, économiste, demeurant C. Bodegones N° 7 2° C, Cartagena 30201 Cartagena, Murcia, Espagne,

ici représentée par:

Madame Sabrina BOURGUIGNON, prénommée,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 16 mars 2009.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par la mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Laquelle mandataire, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de "GRUPO MARMARA INVEST (LUX) S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales,

sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (310,- EUR) par action.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sous réserve des restrictions prévues par la loi.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 7. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 8. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 10. La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 11. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 15. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième (1/10ième) au moins du capital social.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Art. 16. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les activités de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2009.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2010.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Souscription et paiement

Les CENT (100) actions ont été souscrites comme suit par:

1.- Monsieur Angel Francisco CANALES MARTINEZ, prénommé, cinquante actions	50
2.- Madame Maria Yolanda ROS RODRIGUEZ, prénommée, cinquante actions	50
TOTAL: CENT actions	100

Les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cinq cents Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à TROIS (3).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale annuelle statutaire de 2014:

1) Monsieur Angel Francisco CANALES MARTINEZ, économiste, né à Cartagena, Murcia (Espagne), le 26 septembre 1953, demeurant Calle Comandante Villamartin 1 - 2° planta, 30201 Cartagena, Murcia, Espagne;

2) Madame Maria Yolanda ROS RODRIGUEZ, économiste, née à Cartagena, Murcia, Espagne, le 25 février 1970, demeurant C. Bodegones N° 7 2° C, Cartagena 30201 Cartagena, Murcia, Espagne;

3) Madame Dolores BAS GARCIA, économiste, née à Cartagena, Murcia, Espagne, le 20 septembre 1963, demeurant Alm. de San Anton 12-7 A, Cartagena 30205, Murcia, Espagne.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à UN (1).

Est appelée aux fonctions de commissaire, son mandat expirant à l'assemblée générale annuelle statutaire de 2014:

Monsieur Henri VANHERBERGHEN, ingénieur commercial et comptable agréé, né à Uccle (Belgique), le 15 mai 1941, demeurant au 78, rue A. Asselbergs, B-1180 Bruxelles (Belgique).

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la mandataire des parties comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la mandataire des parties comparantes prémentionnée, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. BOURGUIGNON, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 mars 2009. Relation: EAC/2009/3226. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): BOIÇA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 25 mars 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009040100/239/422.

(090046026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2009.

Genvest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 46.629.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 21 mai 2008

- Les démissions des sociétés FINDI S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, LOUV S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et MADAS S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg de leur mandat d'Administrateur, sont acceptées.

- Madame Corinne BITTERLICH, Conseiller juridique, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Monsieur Marc LIMPENS, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et Monsieur Alain RENARD, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommés nouveaux Administrateurs en remplacement des Administrateurs démissionnaires. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Fait à Luxembourg, le 21 mai 2008.

Certifié sincère et conforme

GENVEST S.A.

C. BITTERLICH / GENVEST S.A.

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009040122/795/23.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2009, réf. LSO-DC06239. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090045398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2009.

Myllanis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 145.343.

STATUTS

L'an deux mille huit, le douze mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

A comparu:

"Private Investment Trust S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg,

ici valablement représentée par la signature individuelle d'un de ses gérants, à savoir Madame Sabine KOOS, expert comptable, demeurant au 9, rue Benjamin Franklin, L-1540 Luxembourg.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "Myllanis S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra en outre accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille cinq cents euros (EUR 31.500,-) représenté par trois mille cent cinquante (3.150) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé est fixé à cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) qui sera représenté par des actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des statuts, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions en réservant aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration doit élire parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, telex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, telex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances soit par les signatures conjointes de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique ou soit par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième lundi du mois de mai à 9.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois

être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2010.

Souscription - Libération

Les trois mille cent cinquante (3.150) actions sont souscrites par la société "Private Investment Trust S.à r.l.", pré-nommée.

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 31.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les concernant les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille cinq cents euros.

Décision de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire, représentant l'intégralité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont nommés administrateurs pour une durée de six années:

- 1.- Monsieur Laurent SMOLEN, administrateur de sociétés, demeurant 1, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;
 - 2.- Monsieur Alexandre CAYPHAS, avocat, demeurant professionnellement au 47, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg;
 - 3.- Monsieur Stéphane MORELLE, expert comptable, demeurant 1, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.
- Monsieur Stéphane MORELLE est nommé président du conseil d'administration.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six années:

Monsieur Bertrand LEYDER, employé privé, demeurant au 1, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Quatrième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2014.

Cinquième résolution

Le siège social de la société est fixé au 1, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. KOOS, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 mars 2009. Relation: EAC/2009/3077. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): BOIÇA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 mars 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009040102/239/168.

(090045976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2009.

Elysium International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 145.344.

— STATUTS

L'an deux mille neuf, le douze mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

A comparu:

"Private Investment Trust S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg,

ici valablement représentée par la signature individuelle d'un de ses gérants, à savoir Madame Sabine KOOS, expert comptable, demeurant au 9, rue Benjamin Franklin, L-1540 Luxembourg.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "Elysium International S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra en outre accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille cinq cents euros

(EUR 31.500,-) représenté par trois mille cent cinquante (3.150) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé est fixé à cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) qui sera représenté par des actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des statuts, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions en réservant aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration doit élire parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, telex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, telex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances soit par les signatures conjointes de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique ou soit par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième lundi du mois de mai à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2010.

Souscription - Libération

Les trois mille cent cinquante (3.150) actions sont souscrites par la société "Private Investment Trust S.à r.l.", pré-nommée.

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 31.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les concernant les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille cinq cents euros.

Décision de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire, représentant l'intégralité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont nommés administrateurs pour une durée de six années:

- 1.- Monsieur Laurent SMOLEN, administrateur de sociétés, demeurant au 1, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;
- 2.- Monsieur Alexandre CAYPHAS, avocat, demeurant professionnellement au 47, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg;
- 3.- Monsieur Stéphane MORELLE, expert comptable, demeurant au 1, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Monsieur Stéphane MORELLE est nommé président du conseil d'administration.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six années:

Monsieur Bertrand LEYDER, employé privé, demeurant au 1, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Quatrième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2014.

Cinquième résolution

Le siège social de la société est fixé au 1, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. KOOS, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 mars 2009. Relation: EAC/2009/3075. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): BOIÇA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 mars 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009040104/239/168.

(090046010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2009.

Litoprint S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 41.107.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 12 novembre 2008

- La cooptation de M. Philippe STANKO, employé privé, domicilié professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, en tant qu'Administrateur en remplacement de M. Tom RANERI, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2009.

Fait à Luxembourg, le 12 novembre 2008.

Certifié sincère et conforme

LITOPRINT S.A.

P. STANKO / N. THIRION

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009040124/795/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2009, réf. LSO-DC06146. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090045390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2009.

Elite Premium Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 128.115.

Extrait des décisions prises en Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la Société tenue extraordinairement en date du 16 mars 2009

Il a été décidé comme suit:

1. de renouveler le mandat des Administrateurs de la Société pour un terme expirant à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2010.

2. de renouveler le mandat du Réviseur d'entreprise pour un terme expirant à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2010.

Le Conseil d'Administration de la Société se compose comme suit:

- Simon EWART

- Morten KIELLAND

- Hadelin DE LIEDEKERKE BEAUFORT

Le Réviseur d'entreprise de la Société est:

- ERNST & YOUNG LUXEMBOURG S.A.

Luxembourg, le 16 mars 2009.

Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.

Administration Centrale

Signatures

Référence de publication: 2009040125/1418/26.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2009, réf. LSO-DC05026. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090045337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2009.

ACMO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 140.857.

—
Extrait des résolutions de l'Associé Unique prises en date du 27 février 2009

L'Associé unique de ACMO S.à r.l. (la "Société") a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Laetitia Ambrosi de sa fonction de Gérant B et ce avec effet au 27 février 2009;
- de nommer Séverine Canova, ayant son adresse professionnelle au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Gérant B et ce avec effet au 27 février 2009;
- de nommer Vincent Bouffieux, ayant son adresse professionnelle au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Gérant B et ce avec effet au 27 février 2009.

Luxembourg, le 19 mars 2009.

Séverine Canova

Gérante

Référence de publication: 2009040127/710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2009, réf. LSO-DC06303. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090045334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2009.

York Global Finance II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 120.097.

—
Extrait des résolutions de l'Associé de la Société en date du 17 février 2009

L'associé de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de James Buckman de ses fonctions de gérant de la Société, avec effet au 17 février 2009;
- de nommer Rex Hiroyuki, né le 3 janvier 1961 à Tokyo, Japon, demeurant professionnellement au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg aux fonctions de gérant de la Société avec effet au 17 février 2009, et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 18 mars 2009.

Laetitia Ambrosi.

Référence de publication: 2009040129/9168/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2009, réf. LSO-DC06293. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090045324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2009.

Compagnie Financière du Lion d'Argent S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 87.386.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion des administrateurs restants du 18 mars 2009

M. Georges SCHEUER, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), le 5 juin 1967, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été coopté comme administrateur en remplacement de M. Carl SPEECKE, administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 19 mars 2009.

Pour extrait sincère et conforme
Pour COMPAGNIE FINANCIERE DU LION D'ARGENT S.A.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009040198/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2009, réf. LSO-DC06416. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090045352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2009.

AOF III (Luxembourg Holding) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 134.272.

—
Extrait des résolutions des actionnaires prises en date du 26 janvier 2009

Il résulte d'une résolution des actionnaires prise en date du 26 janvier 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

- démission de Monsieur Jacques de Patoul, gérant de la société ci-après mentionné avec effet immédiat;
- nomination, avec effet immédiat, et pour une durée indéterminée de Monsieur Frederik Kuiper, né le 9 novembre 1974 à Utrecht (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que gérant.

Luxembourg, le 9 mars 2009.

Hille-Paul Schut.

Référence de publication: 2009040134/9168/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2009, réf. LSO-DC05995. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090045299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2009.

Broad Point I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 121.924.

—
Extrait des résolutions des actionnaires prises en date du 26 janvier 2009

Il résulte d'une résolution des actionnaires prise en date du 26 janvier 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

- démission de Monsieur Jacques de Patoul, gérant de la société ci-après mentionné avec effet immédiat;
- nomination, avec effet immédiat, et pour une durée indéterminée de Monsieur Frederik Kuiper, né le 9 novembre 1974 à Utrecht (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que gérant.

Luxembourg, le 4 mars 2009.

Hille-Paul Schut.

Référence de publication: 2009040137/9168/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2009, réf. LSO-DC05994. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090045296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2009.

ArtisTantra Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 145.358.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le douze mars.

Par-devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Alexis MERTENS, diplômé Ingénieur de Gestion à l'Ecole de commerce de Solvay, né le 10 octobre 1982 à Uccle (B), demeurant à B-6700 Arlon, 218C, avenue de Longwy,

lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "ArtisTantra Sarl".

Art. 2. Le siège social de la société est établi à sur le territoire de la Ville de Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des gérants.

Art. 3. La société a pour objet:

1) le conseil économique, le conseil stratégique et opérationnel, le conseil dans les domaines de la gestion, de la communication et du management des compétences, le conseil pour la mise en place de systèmes administratifs et comparables ainsi que toutes prestations de commerce et de secrétariat y afférent.

2) la prise de participations financières dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de son portefeuille. Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

3) la gestion de son propre patrimoine immobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers, aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger

Elle peut s'intéresser par toute voie dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Elle pourra faire des emprunts avec ou sans garantie et accorder tous concours, avances, garanties ou cautionnements à d'autres personnes physiques ou morales.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée, à partir de ce jour.

L'année sociale coïncide avec l'année civile, sauf pour le premier exercice.

Art. 5. Le capital social entièrement libéré est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- €), divisé en cent vingt-quatre parts sociales de cent euros (100,- €) chacune.

Le capital social a été souscrit par le comparant.

La somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- €) se trouve à la disposition de la société, ce qui est reconnu par le comparant.

Art. 6. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits sans limitation de durée.

Le comparant respectivement les futurs associés ainsi que le ou les gérants peuvent nommer d'un accord unanime un ou plusieurs mandataires spéciaux ou fondés de pouvoir.

Art. 7. Les héritiers et créanciers du comparant ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit requérir l'apposition de scellés, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ou de sa gérance.

Art. 8. La dissolution de la société doit être décidée dans les formes et conditions de la loi. Après la dissolution, la liquidation en sera faite par le gérant ou par un liquidateur nommé par le comparant.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Les frais incombant à la société pour sa constitution sont estimés à mille soixante-cinq euros.

Gérance

Le comparant a pris les décisions suivantes:

1. Est nommé gérant: Monsieur Alexis MERTENS, préqualifié.
2. La société est valablement engagée par la seule signature du gérant.
3. Le siège social de la société est fixé à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête. Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: MERTENS, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 18 mars 2009. Relation: EAC/2009/2998. Reçu: soixante-quinze euros, EUR 75,-.

Le Receveur ff. (signé): BOICA.

POUR EXPEDITION CONFORME, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 20 mars 2009.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2009040334/207/59.

(090046257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2009.

Sena Invest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 40.523.

—
Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire en date du 4 février 2009

1. M. Hans DE GRAAF a été reconduit dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
2. Mlle Nancy BLEUMER a été reconduite dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
3. Mme Monique JUNCKER a été reconduite dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
4. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a été reconduite dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Luxembourg, le 11/03/2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SENA INVEST S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009040141/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2009, réf. LSO-DC03821. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090045207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2009.

Immocris Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 72.741.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement et par le conseil d'administration en date du 16 février 2009

- 1) Fin des mandats d'administrateur, d'administrateur-délégué et de président du conseil d'administration de:
- M. André WILWERT.
- 2) Fin des mandats d'administrateur et d'administrateur-délégué de:
- M. Jean FELL.
- 3) Fin du mandat d'administrateur de:
- M. Paul MARX.
- 4) Nomination au conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011:
- M. Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
- M. Massimo RASCHELLA, administrateur de société, né à Differdange (Grand-Duché de Luxembourg), le 16 avril 1978, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
- M. Gérard BIRCHEN, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 décembre 1961, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
- 5) Nomination comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011:
- M. Hugo FROMENT.

Luxembourg, le 18 mars 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour IMMOCRIS HOLDING

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009040148/29/31.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2009, réf. LSO-DC06177. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090045260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2009.

Kombo Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.465.

—
Extrait des décisions prises par les associées en date du 15 janvier 2009

1. M. Carl SPEECKE a démissionné de son mandat de gérant B.
2. Le nombre des gérants a été augmenté de 2 (deux) à 3 (trois).
3. M. Benoît NASR, administrateur de sociétés, né à Charleroi (Belgique), le 26 mai 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant B pour une durée indéterminée.
4. Mme Fanny AUENALLAH, administrateur de société, née à Mers-el-Kebir (Algérie), le 16 décembre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 18 mars 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour KOMBO INVESTMENTS S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009040145/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2009, réf. LSO-DC06174. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090045238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2009.

Ibag S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1617 Luxembourg, 66, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 95.593.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires tenue à Luxembourg, le 16 février 2009

Les actionnaires on pris é l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolution 1:

Le siège de la société est transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg à l'adresse suivante: 66, rue de Gasperich, L-1617 Luxembourg

Résolution 2:

Sont nommés comme seuls membres du conseil d'administration:

Madame Sylvie Delleré-Fassbender, employée privée avec adresse professionnelle à L-6415 Echternach, 9-13, rue Bréilekes.

Monsieur Camille Kinnen, employé privé avec adresse professionnelle à L-6415 Echternach, 9-13, rue Bréilekes.

Monsieur Nicolas Linden, employé privé, demeurant à L-6833 Biwer, 2, Haaptstroos.

La durée des mandats des administrateurs se terminera à l'assemblée générale annuelle ordinaire qui se tiendra en l'an 2015.

Résolution 3:

La société à responsabilité limitée EBC, EUROPEAN BUSINESS CONSULTING S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1617 Luxembourg, 66, rue de Gasperich est nommée commissaire aux comptes en remplacement de la société LISGO S.à r.l.

Le mandat du commissaire aux comptes se terminera à l'assemblée générale annuelle ordinaire qui se tiendra en l'an 2015.

Luxembourg, le 16 février 2009.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2009040685/6261/31.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08536. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090046473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2009.

Fosbele Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 117.635.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 30 janvier 2009

1. M. Pietro LONGO a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. M. Vincent TUCCI, administrateur de sociétés, né à Moyeuve-Grande (France), le 26 juillet 1968, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Luxembourg, le 18 mars 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FOSBELE INVESTMENTS S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009040146/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2009, réf. LSO-DC06176. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090045240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2009.

Perfora Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 117.784.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 30 janvier 2009

1. M. Carl SPEECKE a démissionné de son mandat de gérant.

2. Le nombre des gérants a été augmenté de 1 (un) à 2 (deux).

3. M. David CATALA, administrateur de sociétés, né à Gand (Belgique), le 19 janvier 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

4. M. Cédric BRADFER, administrateur de société, né à Chambéry (France), le 2 août 1978, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 18 mars 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PERFORA INVESTMENTS S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009040151/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2009, réf. LSO-DC06183. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090045282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2009.

Klöckner Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 107.396.

—
Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009040236/7441/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2009, réf. LSO-DC06935. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090045649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2009.

Hercules Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 70.558.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 2 février 2009

1. M. Carl SPEECKE a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
2. M. Benoît NASR, administrateur de sociétés, né à Charleroi (Belgique), le 26 mai 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.
3. Le nombre des gérants a été augmenté de 2 à 4.
4. M. David CATALA, administrateur de sociétés, né à Gand (Belgique), le 19 janvier 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.
5. Mlle Linda Lee FOSS, secrétaire générale, née à Newton, Massachusetts (Etats-Unis d'Amérique), le 4 août 1954, demeurant professionnellement, à 41012 Kentucky, Covington (Etats-Unis d'Amérique), 50, East River Center Boulevard, a été nommée comme gérante de catégorie A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 18 mars 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *Hercules Investments s.à r.l.*

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009040154/29/26.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2009, réf. LSO-DC06184. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090045287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2009.

Luxstream I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 87.298.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 11 mars 2009

- 1) M. Jean FELL a démissionné de son mandat d'administrateur.
- 2) Réduction du nombre d'administrateurs de 5 (cinq) à 4 (quatre).

Luxembourg, le 18 mars 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *LUXSTREAM I SA*

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009040189/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2009, réf. LSO-DC06186. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090045303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2009.

Cap Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 31.641.

L'an deux mille neuf, le neuf mars.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "CAP HOLDING S.A." une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg le 25 août 1989, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 28 du 23 janvier 1990 inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 31.641.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 8.45 heures sous la présidence de Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Anita DOS SANTOS, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Nicolas WEBER, conseil fiscal, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

- 1.- Mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3.- Divers

II. Que l'actionnaire unique représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient est indiqué sur une liste de présence.

III. Que l'intégralité du capital étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire représenté se reconnaissent dûment convoqué et déclare par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de dissoudre et de mettre la société CAP HOLDING S.A. en liquidation à partir de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale nomme Monsieur Jean-Nicolas WEBER, conseil fiscal, demeurant professionnellement à Luxembourg., aux fonctions de liquidateur, lequel aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, sauf les restrictions prévues par la loi ou les statuts de la société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 9.00 heures.

Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 750,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: H. DA CRUZ, A. DOS SANTOS, J. WEBER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 mars 2009. Relation: LAC/2009/9321. Reçu € 75,- (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009040605/206/52.

(090045940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2009.

Spectra International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 105.348.

L'an deux mille neuf, le six mars.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "SPECTRA INTERNATIONAL S.A." (numéro d'identité 2004 22 27 677), avec siège social à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 105.348, constituée sous la dénomination de "NORDIC COLLECTION S.A." suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 24 décembre 2004, publié au Mémorial C, numéro 311 du 8 avril 2005 et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant, en date du 15 juillet 2005, publié au Mémorial C, numéro 1333 du 6 décembre 2005, ledit acte contenant notamment changement de la dénomination en "KM INVEST

S.A." et en date du 12 juin 2006, publié au Mémorial C, numéro 1587 du 22 août 2006, ledit acte contenant notamment changement de la dénomination en "SPECTRA INTERNATIONAL S.A."

L'assemblée est présidée par Monsieur Bertrand DUC, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Miranda JANIN, employée privée, demeurant à Belvaux.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1) Mise en liquidation de la société.
- 2) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3) Nomination d'un commissaire-vérificateur.
- 4) Décharge à accorder au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.

II.- Que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été paraphée "ne varietur" par les actionnaires présents ou représentés et les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Que la société a un capital social de trente et un mille euros (€ 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune.

IV.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les trois cent dix (310) actions de la société sont présentes ou représentées et qu'en conséquence, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur Monsieur Simon BAKER, expert-comptable, né à Elgin (Grande-Bretagne) le 26 décembre 1955, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter son mandat et spécialement tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise par la loi.

Le liquidateur peut, sous sa seule responsabilité, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires, pour des opérations spéciales et déterminées.

Le liquidateur est dispensé de faire l'inventaire et peut s'en référer aux livres et écritures de la société.

Le liquidateur doit signer toutes les opérations de liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer la société "CARDINAL TRUSTEES LTD", avec siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), Road Town, 9, Pelican Drive, Columbus Centre, inscrite au registre de commerce et des sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 3827, comme commissaire-vérificateur.

Quatrième résolution

L'assemblée accorde décharge pleine et entière au conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour les travaux exécutés jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués approximativement à huit cents euros (€ 800,-), sont à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DUC, JANIN, J.M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 11 mars 2009. Relation: CAP/2009/791. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): ENTRINGER.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 23 mars 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009040165/236/69.

(090046432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2009.

Traidco s. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4963 Clemency, 8, rue Haute.

R.C.S. Luxembourg B 145.356.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le douze mars.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

La société anonyme "SODEVE S.A.", ayant son siège social à L-4963 Clemency, 8, rue Haute, en voie d'inscription au R.C.S.L.,

ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Philippe VANDERHOVEN, gérant de société, demeurant professionnellement à L-4963 Clemency, 8, rue Haute,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date de ce jour.

La prédite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-dessus, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle va constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "TRAIDCO s. à r.l.".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Clemency; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet:

- le commerce de tous produits, composants, matériels et de toute matière première et équipements en relation avec des activités industrielles;

- la réalisation et/ou le commerce de toutes études de conception ou de réalisation en relation avec les travaux précités pour le compte de donneurs d'ordre industriels;

- le référencement et la négociation tarifaires avec les fournisseurs des études, produits, matériels et matières précités pour le compte de divers mandants industriels;

- l'activité de courtage et d'intermédiation pour la conclusion de marchés dans les domaines et secteurs précités.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (€ 12.400,-), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (€ 124,-) chacune.

Art. 6. Les parts sociales ne sont cessibles entre associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Il en est de même pour toute cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément préalable des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois-quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 7. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 8. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 9. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délais de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 11. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Art. 12. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 13. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 14. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Art. 15. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année. La société a une durée indéterminée.

Art. 16. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 17. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Art. 18. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et libération

Les cent (100) parts sociales sont toutes souscrites par l'associée unique la société anonyme "SODEVE S.A.", préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (€ 12.400,-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

36814

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante ci-avant désignée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes

1) Monsieur Philippe VANDERHOVEN, licencié en droit, né à Rocourt (Belgique), le 2 juillet 1971, demeurant professionnellement à L-4963 Clemency, 8, rue Haute est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.

2) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

3) Le siège social est fixé à L-4963 Clemency, 8, rue Haute.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: VANDERHOVEN, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 13 mars 2009. Relation: CAP/2009/835. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): ENTRINGER.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 23 mars 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009040170/236/125.

(090046223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2009.

AIACE - Section Luxembourg, Section Luxembourg de l'Association Internationale des Anciens des Communautés Européennes, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2929 Luxembourg, 3E/025, Parlement européen - Bât Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg F 683.

—
Référence: Statuts, publiés au Mémorial C n° 1190 du 23.11.2004, pages 57086-57088

Modifications des Statuts de l'Association: Chapitre IV.- Le comité, articles 19 et 20 (durée du mandat)

Art. 19 . 1^{ère} phrase: remplacée par le texte suivant:

La section est administrée par un comité dont les membres sont élus par l'assemblée générale pour une durée de deux ans.

Art. 20. texte remplacé par le texte suivant:

Le comité choisit, parmi ses membres, un président, un ou deux vice-présidents, un secrétaire et un trésorier et un trésorier-adjoint.

Leur mandat est de deux ans.

Ces modifications ont été décidées par l'Assemblée générale extraordinaire du 5 mai 2006 et prennent effet à partir de 2007.

Signature.

Référence de publication: 2009040210/4378/22.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2009, réf. LSO-DC07092. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090045438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2009.

PPS Verviers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 99.349.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 11 mars 2009

- 1) M. Jean FELL a démissionné de son mandat d'administrateur.
- 2) Réduction du nombre d'administrateurs de 5 (cinq) à 4 (quatre).

Luxembourg, le 18 mars 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PPS Verviers S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009040192/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2009, réf. LSO-DC06187. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090045306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2009.

WPH Dallion II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 108.615.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 18 mars 2009

1. Monsieur Carl SPEECKE a démissionné de son mandat de gérant.
2. Monsieur Jean-Christophe DAUPHIN, administrateur de sociétés, né à Nancy (France), le 20 novembre 1976, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.
3. Le nombre de gérants a été augmenté de 1 (un) à 3 (trois).
4. Monsieur Georges SCHEUER, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 5 juin 1967, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.
5. Madame Tazia BENAMEUR, administrateur de sociétés, née à Mohammédia (Algérie), le 9 novembre 1969, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 20 mars 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour WPH Dallion II S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009040193/29/26.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2009, réf. LSO-DC06413. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090045341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2009.

WPH Dallion I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 108.613.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 18 mars 2009

1. Monsieur Carl SPEECKE a démissionné de son mandat de gérant.
2. Monsieur Jean-Christophe DAUPHIN, administrateur de sociétés, né à Nancy (France), le 20 novembre 1976, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.
3. Le nombre de gérants a été augmenté de 1 (un) à 3 (trois).

4. Monsieur Georges SCHEUER, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 5 juin 1967, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

5. Madame Tazia BENAMEUR, administrateur de sociétés, née à Mohammedia (Algérie), le 9 novembre 1969, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 20 mars 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour WPH Dallion I S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009040195/29/26.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2009, réf. LSO-DC06414. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090045343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2009.

PEW Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 29.555.

Extrait du procès-verbal de la réunion des administrateurs restants du 22 décembre 2008

Monsieur Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été coopté comme administrateur de la société en remplacement de Monsieur Sinan SAR, administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat d'administrateur qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PEW Luxembourg Holding S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009040196/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2009, réf. LSO-DC06415. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090045346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2009.

Agate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 408.776.750,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 85.808.

Extract of the sole Shareholder's resolutions dated January 8th, 2009

- To accept the resignation of Mr Henri Penchas as Manager of the company with effect as of May 5th, 2008. It has been decided not to replace him.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 8 janvier 2009

- La démission de Monsieur Henri Penchas en tant que Gérant de la société est acceptée avec effet au 5 mai 2008. Il a été décidé qu'il ne sera pas remplacé.

For true copy / certifié sincère et conforme

AGATE S.à r.l.

Signature / Signature

Manager / Manager

Référence de publication: 2009041039/795/20.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2009, réf. LSO-DC07044. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090046697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2009.